carnets 30

Hiver 2014

fneeq CSN

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

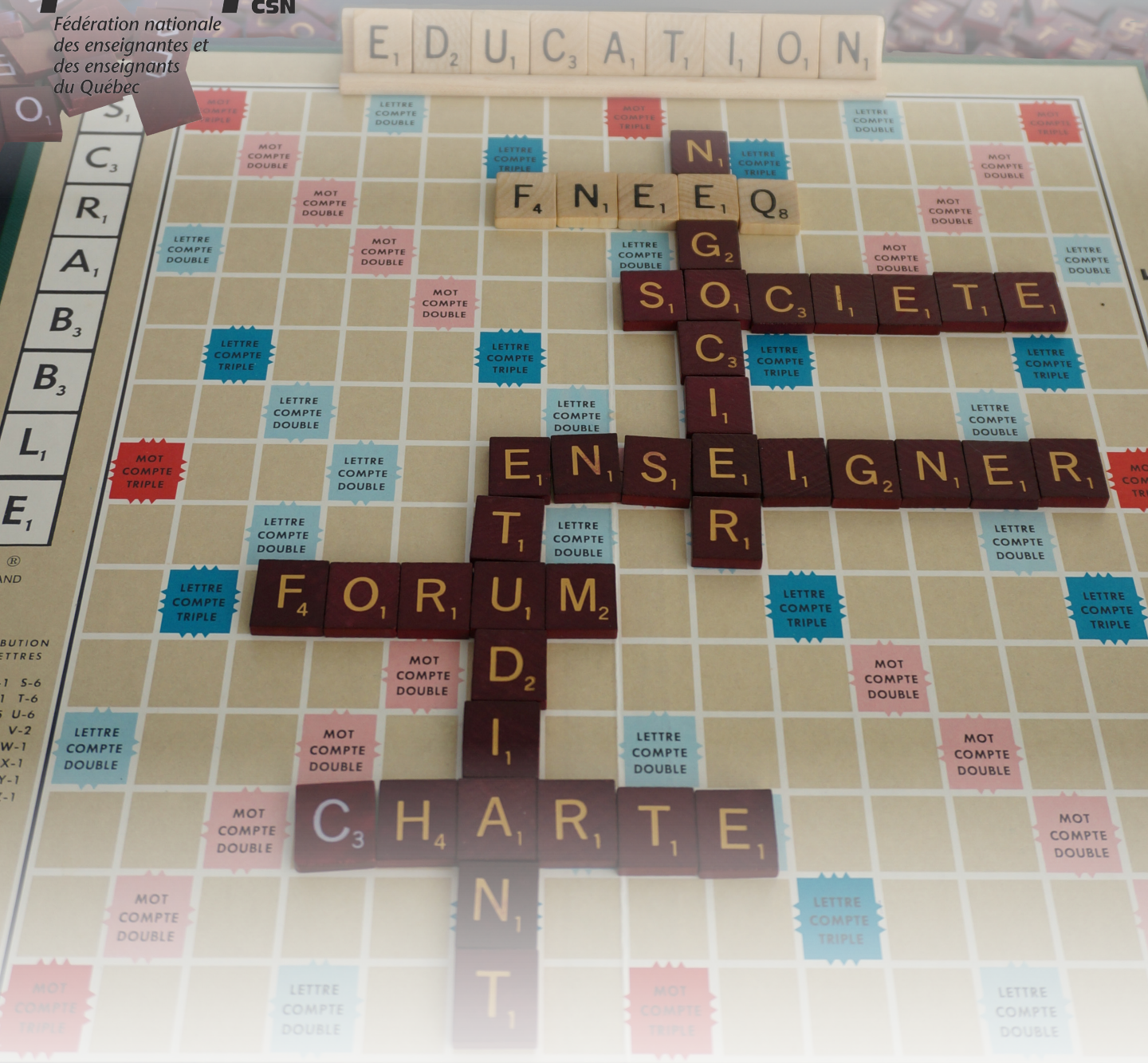

DANS CE NUMÉRO

Débats animés sur la charte ■ Minières et pétrolières doivent intégrer le développement durable ■ Hausse des frais de scolarité et revenu disponible des ménages par habitant ■ Échos des regroupements ■ Vers un Forum social des peuples ■ La FNEEQ dit « Non! » aux systèmes de gestion en santé et sécurité au travail

Vers les États généraux de l'enseignement supérieur

Lors de la dernière réunion de notre conseil fédéral, en novembre 2013, les déléguées et les délégués confiaient à la FNEEQ un mandat fort important, celui de prendre l'initiative d'organiser des États généraux de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un mandat d'envergure qui animera la vie de la fédération au cours des prochains mois. L'idée est de nous réapproprier, comme syndicat d'enseignantes et d'enseignants, le sens que nous donnons au rôle primordial de l'enseignement supérieur dans notre société. Il faut saisir cette occasion pour remettre à l'avant-scène certains enjeux comme la gratuité, bien sûr, mais aussi la marchandisation et la vision utilitariste de l'éducation, la gouvernance, l'assurance qualité et bien d'autres encore.

Il est aussi important que les états généraux que nous organiserons regroupent les forces vives de l'enseignement supérieur dans un espace de discussion qui permette de créer un levier politique réclamant que l'on fasse de l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, une véritable priorité nationale. Nous croyons également que cette initiative devra être l'occasion de nous rapprocher de nos membres.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la FNEEQ propose une démarche qui s'étendra sur plus d'un an. Le coup d'envoi sera une conférence publique, le 26 mars prochain, dans le cadre d'une réunion de notre conseil fédéral à Montréal, à laquelle vous serez tous conviés. Cet événement sera web-diffusé. Portant sur les enjeux en enseignement supérieur, ici et ailleurs, cette conférence accueillera notamment des invités internationaux qui nous aideront à dresser le portrait des orientations qui sous-tendent notre système éducatif.

Puis, l'automne prochain, nous ferons une mini-tournée des régions pour recueillir l'opinion des membres, sur le terrain. Nous souhaitons ainsi mieux connaître la vision de l'enseignement supérieur qu'ont les enseignantes et les enseignants que nous représentons afin de bien définir nos orientations. Par la suite, du 20 au 22 novembre 2014 aura lieu un forum sur les enseignantes et les enseignants contractuels et leur place dans le monde universitaire, activité qui avait été votée par le congrès en 2012. Enfin, à l'hiver 2015, notre démarche culminera par la tenue d'un grand rassemblement d'échanges et de convergence sur l'enseignement supérieur, auquel nous convierons nos syndicats, nos alliés syndicaux et les étudiantes et les étudiants de l'enseignement supérieur. C'est donc à toute une démarche que nous invitons nos syndicats et leurs membres à s'inscrire activement afin que les états généraux obtiennent le succès qu'ils méritent.

Je ne voudrais pas terminer sans saluer la mémoire d'une pionnière de la militance dans notre fédération, madame Francine Lalonde, décédée le 17 janvier 2014. Première femme présidente de notre fédération dans les années 1970, cette femme combative a marqué le début de l'histoire de la FNEEQ. Nous voulons ici tout simplement la remercier d'avoir tracé la route sur laquelle nous continuons vaillamment de cheminer.

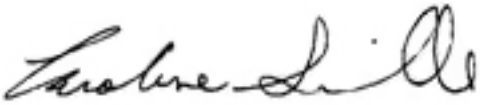

SOMMAIRE

3 **Débats animés sur la charte**

5 **Minières et pétrolières doivent intégrer le développement durable**

6 **Hausse des frais de scolarité et revenu disponible des ménages par habitant**

8 **Échos des regroupements**
Le regroupement cégep
Le regroupement privé
Le regroupement université

10 **Vers un Forum social des peuples**

11 **La FNEEQ dit « Non! » aux systèmes de gestion en santé et sécurité au travail**

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ–CSN représente près de 33 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ–CSN
1601, avenue De Lorimier, Montréal, (QC) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2241 - 1 877 312-2241
fneeq.reception@csn.qc.ca - **www.fneeq.qc.ca**

Rédacteur en chef : Jean Murdock

Coordination et rédaction : France Désaulniers

Révision : Ariane Bilodeau

Collaborations : Julie Audet, France Désaulniers Sylvain Marois, Isabelle Ménard, Jean Murdock, Caroline Quesnel, Micheline Thibodeau

Photo de la couverture : France Désaulniers

Conception : Sylvie Patenaude

Impression : Au Point

Tirage : 6 400 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives du Canada. ISSN 2291-3343.

Notre forêt nous tient à cœur.

Débats animés sur la charte

La FNEEQ s'est sentie interpelée, dès le mois de septembre dernier, par l'annonce de la « charte des valeurs québécoises » du ministre Bernard Drainville, responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne.

Jean Murdock
Secrétaire général et trésorier

En fait, la fédération s'intéresse de près à ce sujet depuis la création de la Commission Bouchard-Taylor, dont le rapport a alimenté des débats fort animés dans nos propres instances. Déjà en 2007, la fédération prenait position en faveur d'une « laïcité ouverte et fondée sur le consensus le plus large possible, moins portée sur les interdits que sur l'éducation à cette dernière[1] » et recommandait « l'élaboration et l'adoption d'une Charte de la laïcité au Québec ».

Le comité exécutif de la FNEEQ a, par conséquent, fait parvenir en septembre à tous ses syndicats une invitation à réfléchir aux propositions du ministre Drainville afin d'en débattre lors du conseil fédéral prévu du 13 au 15 novembre 2013.

Pendant près d'une journée, les délégations des syndicats de la FNEEQ ont débattu de la position à adopter concernant le projet de loi 60. On peut dire que les résolutions adoptées[2] par l'instance fédérale souscrivent aux principes généraux d'une charte de la laïcité et sont congruentes avec un grand nombre d'articles du projet de loi 60.

S'inspirant des recommandations de la Commission Taylor-Bouchard sur le port de signes religieux, les résolutions du conseil fédéral recommandent que seuls les représentants de l'autorité coercitive de l'État soient visés par l'interdit de port de signes religieux au travail, et, qu'entre autres, les enseignantes et les enseignants, de tous les ordres d'enseignement, ne soient pas soumis à cette contrainte. « La position de la FNEEQ ne se résume pas à ses responsabilités syndicales fondamentales (défendre les emplois, les conditions de travail, l'accès à l'emploi et ses membres). Elle veut aussi faire la promotion d'une vision sociale de l'école et de l'éducation, une école qui joue pleinement son rôle de transmission des connaissances, mais aussi de préparation des enfants à leur future vie collective. Cette mission des écoles ne peut se réaliser complètement sans tenir compte des multiples visages de la société actuelle, dans laquelle l'école participe aussi à l'intégration des nouveaux arrivants, parents et enfants. Une telle école, ouverte et inclusive, peut contribuer à l'intégration, à la francisation, à la solidarisation des membres d'une collectivité de plus en plus diverses. Masquer l'altérité dans un lieu de savoir ne peut certainement pas contribuer ou inviter à l'acceptation de l'Autre[3].»

La position du conseil confédéral de la CSN

Lors du conseil confédéral des 11, 12 et 13 décembre dernier, les délégations des conseils centraux et des fédérations se sont rencontrées pour débattre de leurs positions et définir celle de la CSN[4] au sujet du projet de loi 60. À la fin du débat, les propositions adoptées ont réaffirmé certains principes, dont celui de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État et celui de l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, la proposition inclut un devoir de réserve et de neutralité religieuse pour les membres du personnel dont le personnel de la direction des organismes publics dans l'exercice de leurs fonctions, la prestation et la réception de services publics à visage découvert, la définition des concepts d'accommodement et de contrainte excessive et des balises en cette matière, notamment pour les congés et les horaires de travail, et des politiques de mise en œuvre de la Charte de la laïcité dans les organismes publics.

À cette même instance, les délégations ont adopté une proposition en trois volets, dont un réaffirmant ses positions prises en 2007 et en 2010 en faveur de l'interdiction du port de signes religieux aux personnes suivantes dans l'exercice de leurs fonctions : les magistrats, les procureurs de la Couronne, les policiers, les gardiens de prison ainsi que le président et le vice-président de l'Assemblée nationale ; les personnes travaillant dans le réseau d'éducation primaire et secondaire, incluant les écoles privées subventionnées, notamment les enseignantes et les enseignants; les personnes travaillant dans un centre de la petite enfance, une garderie ou un bureau coordonnateur visés par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

1 Accommodements raisonnables, FNEEQ 2007, p. 29-30.
2 Vous trouverez ces propositions à l'adresse suivante : http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/memoires/AVIS-Sur-la-Charte-FNEEQ-122013.pdf
3 Ibid
4 Pour consulter le document de réflexion déposé lors du conseil confédéral : http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=d652d431-70fa-46bd-a8b7-24021f233732&groupId=13943

« Nous estimons que la neutralité religieuse doit transparaître chez les personnels œuvrant dans le réseau de l'éducation primaire et secondaire, non pas parce qu'ils représentent l'État, mais parce qu'ils incarnent l'école, une école laïque, sans enseignement ni projet religieux, et parce qu'ils assument une mission d'éducation auprès de jeunes élèves. Les adultes qui travaillent dans ce réseau servent souvent de modèles aux enfants et aux adolescents[5]. »

Bref, la position adoptée par le conseil confédéral défend l'application de la charte de la laïcité aux enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire, non parce qu'ils sont des agents de l'État, mais parce qu'ils sont en contact avec les enfants, qui représentent « une clientèle captive et impressionnable que l'école doit mettre à l'abri de tout prosélytisme [...] et pour mener à terme un processus de déconfessionnalisation enclenché depuis 1998[6] ». Au moment d'écrire ces lignes, l'étude du projet de loi se poursuit à l'Assemblée nationale pendant que planent des rumeurs d'élections hâtives qui pourraient bouleverser le cheminement du projet de loi. Quoi qu'il en soit, le prochain conseil fédéral de la FNEEQ sera saisi des développements dans ce dossier.

Des ateliers stimulants

Malgré le long débat sur la laïcité lors de l'instance de la fédération en novembre dernier, nous avons pu tenir plusieurs ateliers sur le déroulement des travaux des comités. Il a été notamment question de l'utilisation des médias sociaux et de l'interactivité, de l'expérimentation d'outils de formation qui laissent davantage de place à l'échange et à l'utilisation des nouvelles technologies, des mesures pour réduire notre empreinte écologique et des moyens pour soutenir les initiatives locales en matière d'environnement. L'atelier sur la préparation des États généraux de l'enseignement supérieur a quant à lui permis de discuter d'une démarche afin de tenir plusieurs événements d'information et de mobilisation avant le grand rassemblement de débat et de réflexion sur l'enseignement supérieur, prévu au printemps 2015. Vous pouvez consulter le mandat et les documents déposés par les comités sur le site Web de la fédération à la rubrique Comité.

Un bilan de la réforme au primaire et au secondaire

À l'invitation du Conseil supérieur de l'éducation, la FNEEQ a déposé en octobre dernier un avis intitulé *Les réformes du curriculum et des programmes, quinze ans après les États généraux sur l'éducation*[8]. « À première vue, sa mise en œuvre a été marquée par un grand nombre de difficultés qu'il est important de rappeler : confusion conceptuelle, phase d'expérimentation particulièrement éprouvante pour les enseignantes et les enseignants des écoles ciblées, réécriture du programme par le ministère de l'Éducation, manuels scolaires rédigés en toute hâte, reports de la date d'implantation, contestation des syndicats du secteur public, clivage idéologique entre spécialistes relayé par les médias, modifications quasi annuelles du curriculum du secondaire, récent constat d'échec de la réforme dressé par des chercheurs universitaires ... [9]».Bien qu'incomplète, cette liste de difficultés est déjà longue et l'on peut en déduire que le milieu de l'enseignement en porte des traces. Afin de faire le point sur le sujet, notre consultation et notre réflexion ont été guidées par quatre thèmes proposés par le Conseil supérieur de l'éducation. La réalité à laquelle nous avons été confrontés se révèle complexe et très diverse. Nous avons constaté que la réforme prend un visage bien différent en fonction de l'établissement où l'on travaille, de la matière que l'on enseigne et de l'année où l'on a dû l'appliquer.

On se souviendra que « La FNEEQ a eu à se prononcer à plusieurs reprises sur la réforme. Elle l'a fait d'abord avant son implantation au secondaire et l'a jugée avec une certaine réserve. Il semblait y avoir un important hiatus entre ses fondements et les applications. Si nous étions entièrement d'accord, entre autres, avec les objectifs de rendre l'école plus accessible, de favoriser la réussite du plus grand nombre, d'accorder une place privilégiée à l'intégration des savoirs, de développer le principe de citoyenneté chez les jeunes, nous exprimions des inquiétudes à l'égard de plusieurs aspects de son implantation. L'approche par compétences, imposée par le ministère de l'Éducation, découlait, selon nous, d'une vision utilitariste de l'éducation. Les principes socioconstructivistes, sur lesquels se basait la pédagogie de la réforme, menaient à un relativisme cognitif et à une conception subjective des apprentissages et reléguaient les savoirs au deuxième plan. La FNEEQ déplorait aussi le peu de consultations qui avaient eu cours auprès des enseignantes et des enseignants qui se sentaient écartés de cette réforme tout en étant obligés de l'instaurer[10]. » Le mémoire, que vous pouvez consulter sur le site de la FNEEQ, analyse le bilan de la réforme au primaire et au secondaire de façon fine et détaillée. On y traite notamment des fondements de la réforme et des modifications du curriculum et du programme au secondaire, des trois phases de sa mise en œuvre et certains constats concernant la consultation, du matériel pédagogique, de l'expérimentation, de la formation des maîtres, du financement et de l'épineuse question de l'évaluation des apprentissages.

5 http://www.csn.qc.ca/web/csn/communique/-/ap/Comm12-12-2013?p_p_state=maximized
6 Ibid
7 http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/
8 http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/memoires/FNEEQ-CSN-2013-BILAN-REFORME-Memoire-CSE.pdf
9 Ibid, p.11 (Daphnée Dion-Viens, Le Soleil, 23 mars 2013. Référence complète dans l'avis)
10 Ibid, p. 7

Minières et pétrolières doivent intégrer le développement durable

Depuis plusieurs années, les activités minières, de la prospection à la fermeture de mine, sont davantage connues dans le monde et leurs impacts sociaux et environnementaux suscitent l'indignation dans plusieurs pays. Habituées à exercer leurs activités dans l'ombre, soutenues par les banques qui leur confèrent des avantages fiscaux, encadrées par des lois déficientes, les minières sont forcées de changer leurs stratégies et d'intégrer de nouveaux enjeux. L'extraction du coltan pour la fabrication de matériels électroniques et celle du diamant sont liées à plusieurs guerres sur le continent africain. Si on ajoute à cela la contamination de l'eau, la pollution atmosphérique et du sol ainsi que les problèmes de santé environnementale qui affligent les populations locales et éloignées, le dossier est lourd.

Isabelle Ménard - Conseillère syndicale
Module santé-sécurité-environnement - Service des relations du travail (CSN)

Qu'en est-il au Québec? La première loi sur les mines a été adoptée en 1880 à l'époque de la ruée vers l'or et a été modifiée pour la première fois en 1987. À cette époque, les prospecteurs plantaient leurs poteaux pour délimiter la zone à explorer et allaient enregistrer leurs *claims*[1] au bureau des mines. C'est la naissance du *free mining*, un droit de libre accès à la propriété et à l'exploitation des ressources d'un territoire, trop souvent au détriment des communautés locales et de la protection de l'environnement. Aujourd'hui, on peut obtenir un *claim* pour moins de 100 $, en allant sur le site du ministère des Ressources naturelles (MRN).

Une nouvelle loi sur les mines enfin adoptée

Le projet de loi 70, adopté en 2013 sous le bâillon, comporte quelques avancées intéressantes pour les communautés, les citoyens et la protection de l'environnement. Le site Internet du ministère des Ressources naturelles[2] et celui de « Pour que le Québec ait meilleure mine[3] » mentionnent l'ensemble des modifications à la loi sur les mines. Les principales avancées sont :

- l'exigence d'une étude du BAPE pour tout projet traitant de plus de 2000 tm de minerai par jour plutôt que 7000 tm comme auparavant ;
- 30 jours avant les travaux miniers, un avis écrit de la minière doit être transmis aux propriétaires et aux municipalités ;
- la possibilité de recourir à des services professionnels pour les propriétaires fonciers qui doivent négocier une entente avec une minière ;
- la possibilité pour les MRC et les municipalités de désigner des zones incompatibles avec l'activité minière pour les nouveaux *claims* ;
- l'établissement d'un comité de suivi des activités de la mine conditionnel à l'obtention d'un bail minier. Ce comité est formé par le titulaire du bail minier ;
- une disposition pour encourager la transformation du minerai au Québec ;
- des garanties financières pour assurer la restauration des sites miniers ;
- l'approbation des travaux de restauration à la fin de la vie de la mine est conditionnelle à celle du MDDEFP.

Pétrole, made in Québec ?

Il est impossible de répondre à cette question, car les réserves non conventionnelles de pétrole de schiste de l'île d'Anticosti et celles conventionnelles du gisement Old Harry dans le golfe Saint-Laurent ne sont pas des réserves prouvées[4], mais des réserves estimées dans le cas des hydrocarbures en milieu marin par des levés sismiques[5]. De plus, le gisement Old Harry est divisé en deux dômes salins, un dôme du côté du Québec et l'autre du côté de Terre-Neuve sans aucune connexion. Donc, même si Terre-Neuve a les permis pour explorer et exploiter le site, il est impossible de venir du côté du Québec pour « voler » la ressource. Par ailleurs, au Québec, soulignons que peu d'entreprises possèdent l'expertise pour faire face à un déversement pétrolier dans le golfe et ajoutons que le gouvernement fédéral n'exige qu'une responsabilité limitée à 30 millions de dollars.

À l'île d'Anticosti, il est question de pétrole de schiste. Cela signifie que le pétrole est pris dans la roche-mère sous forme de milliards de gouttelettes qui n'ont pas encore migré vers une cavité pour former une poche. Cette migration peut prendre 50 millions d'années, ce qui rend difficile l'extraction de la ressource avec un taux de 2 à 5 % d'exploitation. De plus, entre l'attribution de permis d'exploration et l'exploitation du pétrole conventionnel ou non conventionnel, il peut s'écouler de 10 à 25 ans, donc, une génération. En plus d'une garde côtière qui n'est pas équipée pour faire face aux déversements, Pêches et Océans Canada se voit graduellement retirer son expertise par le gouvernement fédéral au détriment de l'Office national de l'énergie. Trop de paramètres restent méconnus, notamment la dynamique de l'écosystème du golfe, qui abrite plusieurs espèces fauniques et floristiques, et le rôle des paramètres géophysiques. Avant de commencer à songer à explorer et à exploiter le pétrole, il est important de posséder toutes les informations pertinentes si nous voulons réellement protéger efficacement ce milieu de vie. Nous pouvons certainement conclure qu'étant donné que les réserves sont hypothétiques, il est périlleux de faire des liens entre l'exploitation de ces ressources et d'éventuelles retombées économiques et l'enrichissement collectif.

1 Un *claim* est un titre qui donne le droit exclusif à son titulaire à chercher des substances minérales sur un territoire donné.
2 http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/index.jsp
3 http://quebecmeilleuremine.org/content/lois-politiques-redevances
4 Réserves prouvées : définies par les ressources en gaz et pétrole « raisonnablement certaines » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en vigueur.
5 Levés sismiques : opérations consistant à envoyer des jets d'air comprimé ou des ondes sonores focalisées vers le fond de la mer, permettant ainsi d'établir la profondeur, la position et la forme des formations géologiques souterraines.

Hausse des frais de scolarité et revenu disponible des ménages par habitant

Un indice discutable…

Julie Audet - Conseillère syndicale
Module recherche - Service des relations du travail (CSN)

À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur tenu à l'hiver 2013, le gouvernement québécois décidait de hausser annuellement les droits de scolarité. Le ministre, Pierre Duchesne, affirmait alors « qu'en établissant une indexation sur le taux de croissance du revenu disponible des ménages (sic), le gouvernement tient compte de la capacité de payer des familles et stabilise la contribution des étudiants au financement de leurs études. Cet indice est prévisible et permet le maintien d'un système universitaire accessible[1] ». Mais qu'en est-il vraiment ? Jusqu'à maintenant, peu de débats ont eu lieu sur la pertinence de cet indice d'indexation. Il nous apparaît donc important d'analyser les présomptions susmentionnées du gouvernement.

Au cours des années 1960, la société québécoise a vivement dénoncé l'élitisme du modèle d'accessibilité aux études supérieures. Conscients de ce problème, les auteurs du Rapport Parent inscrivaient la gratuité à l'ordre d'enseignement universitaire comme l'un des objectifs à poursuivre à long terme. À l'exception de deux périodes[2], les droits de scolarité ont donc été gelés, l'effet de l'inflation contribuant à les réduire au fil du temps. En imposant une indexation annuelle à chaque rentrée automnale, le gouvernement vient de mettre un terme à la poursuite de la gratuité.

Qu'est-ce que le revenu disponible des ménages par habitant ?

C'est la première fois que le gouvernement utilise le revenu disponible des ménages par habitant comme indice de base de référence pour une indexation. Celui-ci est composé de tous les revenus des ménages (salaires, gains en capital, prestations d'assurance-emploi…) moins les transferts payés (impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurances sociales…), le tout divisé par le nombre d'habitants[3].

Certains prétendront qu'il s'agit de la part du revenu des ménages qui demeure à leur disposition après impôt pour la consommation de biens et de services ainsi que pour l'épargne. Or, cette simplification est imparfaite, car les taxes à la consommation ainsi que les tarifs pour certains services publics ne sont pas comptabilisés dans ce revenu disponible. Il faut être d'autant plus prudent dans un contexte où la tendance des gouvernements, surtout du gouvernement provincial, est de diminuer les impôts et d'augmenter les taxes. Cela a pour effet d'accroître en apparence le revenu disponible des ménages par habitant tel que calculé par cet indice, alors que la capacité d'achat et d'épargne des familles et des étudiants ne s'en trouve pas augmentée puisque le fardeau lié aux taxes, tarifs et autres contributions (droits de scolarité, contribution parentale pour les services de garde…) s'est alourdi.

Pourquoi ignorer le coût de la vie ?

On sait qu'une augmentation de salaire, peu importe son importance, ne permet pas d'accroître le niveau de vie d'une personne si cette croissance est moindre que le taux d'inflation. De la même manière, pour apprécier les changements au niveau de la capacité de payer des étudiants et des familles, il importe d'éliminer les variations dues aux prix. Ainsi, il aurait été plus pertinent de considérer le revenu disponible réel des ménages par habitant. C'est d'ailleurs ce que préconise le gouvernement du Québec dans d'autres domaines[4].

La capacité de payer de qui ?

Puisqu'il s'agit d'une moyenne, on comprend que cet indice ne correspond pas à la réalité de tous les étudiants et de leur famille. Néanmoins, retenir un taux de croissance moyen ne pose pas de problème si les variations de richesse sont plus ou moins uniformes. Or, on observe depuis une trentaine d'années une tendance selon laquelle les revenus disponibles des individus les plus fortunés augmentent plus rapidement que ceux des autres, accaparant ainsi une part de plus en plus grande de la richesse. Cela a pour effet d'accroître le revenu disponible des ménages par habitant, alors qu'en réalité seule une minorité de personnes voient leur niveau de vie augmenter.

1 MESRST. Communiqué de presse, 6 mai 2013.

2 Une première période de hausses des droits de scolarité a eu lieu de 1989-1990 à 1994-1995. Les droits de scolarité sont passés de 514 $ à 1 668 $ par année. Une deuxième vague de hausses s'est produite de 2007-2008 à 2011-2012. Les droits de scolarité ont augmenté de 100 $ annuellement, passant de 1 668 $ à 2 168 $.

3 Institut de la statistique du Québec. *Revenu disponible*, Bulletin Flash, édition 2013.

4 Par exemple, dans le *Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, le gouvernement indique qu'il est préférable d'utiliser le revenu disponible des ménages par habitant en dollars enchaînés de 2007 afin de mesurer l'accroissement du niveau de vie.

Taux annuels de variation de certains indices au Québec

	Revenu disponible des ménages par habitant	Revenu disponible réel des ménages par habitant*	Indice des prix à la consommation
2007	5,5 %	4,3 %	1,6 %
2008	3,9 %	2,5 %	2,1 %
2009	1,0 %	0,9 %	0,6 %
2010	1,1 %	0,0 %	1,2 %
2011	3,5 %	1,3 %	3,0 %
2012	2,2 %	0,5 %	2,1 %

Dans ce contexte, il aurait peut-être été plus pertinent de réfléchir à d'autres données sur le revenu, comme par exemple le revenu médian disponible, le revenu disponible des ménages dont l'âge du soutien principal est de moins de 25 ans ou même encore l'évolution du salaire minimum. En fait, tout dépend de la personne qui défraie les droits de scolarité ainsi que les autres dépenses liées à la fréquentation d'un établissement universitaire. On peut questionner à juste titre de quelle manière le gouvernement a tenu compte de cette information en déterminant que le revenu disponible des ménages par habitant était l'indice permettant le mieux de refléter la capacité de payer des étudiants et de leur famille.

Qui peut prédire l'avenir ?

L'indexation annuelle des droits de scolarité implique une variation du montant de ceux-ci. La contribution n'est donc pas fixe ou stable comme dans le cas d'un gel. De plus, le taux de croissance du revenu disponible des ménages par habitant varie d'une année à l'autre, et cette variation ne peut être prévue avec certitude. Alors, comment le ministre peut-il affirmer que la contribution des étudiants sera stabilisée et prévisible ?

Comment une hausse des droits de scolarité peut-elle assurer l'accessibilité ?

En recourant à une indexation annuelle pour accroître les droits de scolarité, le gouvernement a donné raison à ceux qui réclamaient une augmentation de la contribution monétaire des étudiantes et des étudiants. Sur la base de l'augmentation de 2,6 % du revenu disponible des ménages par habitant[5], les droits de scolarité ont donc augmenté à 2 224 $ pour l'année universitaire 2013-2014, soit une hausse de 56 $ par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement fait ainsi fi des nombreuses études démontrant qu'une hausse des droits de scolarité diminue l'accessibilité aux établissements universitaires, particulièrement pour les étudiantes et les étudiants de familles ayant des revenus modestes. Cette approche sous-entend également que les étudiants et leur famille ont déjà la capacité de payer les droits de scolarité exigés et qu'ils ont une marge de manœuvre pour faire face à une première augmentation. Or, le niveau d'endettement des étudiants et des ménages québécois permet d'en douter.

Pourquoi inclure les FIO dans cette logique d'indexation ?

En plus d'imposer une indexation des droits de scolarité, le gouvernement permet à toutes les universités d'augmenter annuellement les frais institutionnels obligatoires (FIO) jusqu'à concurrence du taux de croissance du revenu disponible des ménages par habitant. Cette annonce est passée plutôt inaperçue, mais elle n'est pourtant pas sans conséquence sur l'accessibilité et elle met à mal le principe d'uniformisation des frais de scolarité.

Cette décision est tout à fait contraire au mode d'encadrement qui prévalait et qui visait à réduire les écarts de facturation entre les universités. Il s'agissait de trois paliers d'augmentations annuelles permises et les établissements universitaires ayant les FIO les plus élevés étaient contraints à des hausses moindres.[6] Avec cette nouvelle approche, les différences pourront s'amplifier beaucoup plus rapidement, contribuant ainsi à la modulation des frais de scolarité entre les établissements et entre certains programmes. Certes, pour quelques universités, ce maximum en fonction du taux de croissance du revenu disponible des ménages par habitant est, à court terme, moindre que le système à trois paliers. Toutefois, ce sont les établissements qui ont le plus abusé de l'absence de règlementation entourant les FIO pendant plusieurs années qui pourront davantage les augmenter. Cela sans compter que l'évolution des coûts des services couverts par les FIO n'a aucun lien avec la variation du revenu disponible des ménages par habitant.

Enfin, malgré tous les travaux entourant le Sommet sur l'enseignement supérieur, le gouvernement n'aura pas été en mesure de nous convaincre de la nécessité d'augmenter les droits de scolarité et les FIO ni de justifier l'indexation en fonction du revenu disponible des ménages par habitant basée sur sa conception de la capacité de payer des étudiants et de leur famille.

Au cours des années, la CSN a toujours prôné l'accessibilité à l'éducation et sa gratuité à tous les ordres d'enseignement, s'opposant ainsi aux groupes d'intérêt favorables à une hausse des droits de scolarité universitaires. « Lors du Printemps érable, et dans la foulée des travaux du Sommet, nous avons eu l'occasion à maintes reprises de réaffirmer et de défendre ce principe », affirme Denise Boucher, vice-présidente de la CSN responsable du dossier de l'éducation. L'imposition d'une indexation annuelle des droits de scolarité et des FIO est totalement injustifiée.

5 Le MESRST a utilisé le taux de 2011, la dernière donnée disponible au printemps 2013. Or, le 22 novembre 2013, Statistique Canada a révisé ses données relatives au revenu disponible des ménages par habitant. Le taux de croissance révisé pour 2011 est 3,5 %.

6 Ainsi, la hausse permise pour les établissements universitaires dont les FIO moyens sont inférieurs à 555 $ était de 50 $; celle pour les établissements dont les FIO moyens se situent entre 555 $ et 699 $ était de 25 $; et celle pour les établissements dont les FIO moyens sont supérieurs à 699 $ était de 15 $. Le mode d'encadrement permet également aux établissements de dépasser la limite de hausse permise s'il y a entente avec les associations étudiantes.

* En dollars enchaînés de 2007.
Sources : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux et territoriaux, 27 janvier 2014. Statistique Canada a récemment procédé à une révision des données sur le revenu des ménages, ce qui explique la différence entre le taux d'indexation appliqué de 2,6 % et le taux de croissance du revenu disponible des ménages par habitant en 2011 qui était de 3,5 % tel qu'indiqué dans le tableau.

Échos des regroupements

Micheline Thibodeau, vice-présidente du regroupement cégep

Le regroupement cégep vogue dans des eaux tumultueuses. Plusieurs dossiers, lourds de sens et de conséquences pour l'avenir de la profession enseignante et le réseau collégial également, ont donné lieu à de nombreux débats d'orientation et de mobilisation au cours des derniers mois.

Parmi les dossiers importants, celui du conflit au cégep de Lévis-Lauzon mérite à lui seul un chapitre. La remise en question par le collège d'un arrangement local portant sur la commission pédagogique et la commission des études, donc concernant la gouvernance pédagogique d'un cégep, risque d'avoir des conséquences importantes sur le rôle des enseignantes et des enseignants. Qui plus est, tentant d'écraser la mobilisation des profs, le collège a décidé de suspendre le président du syndicat, Jean-Charles Desrochers, pour des motifs plus ou moins clairs. À la suite de nombreuses représentations, de l'appui des syndicats du regroupement cégep et de ceux de la CSN, Jean-Charles Desrochers fut réintégré dans ses fonctions. Toutefois, les attaques ont été nombreuses ces dernières années sur le rôle des enseignants de même que sur la représentativité syndicale autour des dossiers pédagogiques.

Les membres des syndicats du regroupement cégep ont été au rendez-vous pour répondre à l'insulte du Conseil du trésor de déclassifier notre catégorie d'emploi dans le cadre des travaux portant sur les relativités salariales. Ils ont perçu ce geste comme une attaque majeure contre leur identité professionnelle, d'autant que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie (MESRST) nous confirmait, une fois de plus, faire partie de l'enseignement supérieur. Après une mobilisation remarquable de l'automne dernier et du début janvier, quelques objectifs à court terme ont été atteints. Pour l'instant, les moyens d'action sont suspendus afin de permettre une reprise des discussions, mais les pancartes ne sont pas très loin advenant un nouveau recul ou un blocage au moment des discussions.

Dans le dossier de l'accès à la profession en soins infirmiers, nous étions très satisfaits des recommandations du groupe interministériel. La demande d'une analyse prospective des besoins du système de santé pour tous les emplois faisait partie de la demande portée par la Coalition pour le maintien du DEC en soins infirmiers auprès du ministre du MESRST, Pierre Duchesne. Là encore, les membres des syndicats ont fait preuve d'une mobilisation qui a porté fruit.

Je ne saurais terminer ce court survol sans parler de la négociation de la convention collective qui s'amorce. Le comité de négociation et de mobilisation est entré en fonction le 20 janvier, et depuis, il travaille à la vitesse grand V pour préparer une tournée des syndicats, une session de formation pour les comités exécutifs, une analyse de conjoncture sectorielle, etc.

Sylvain Marois, vice-président du regroupement université

Nous tenons d'abord à souligner la « naissance » d'un nouveau syndicat : le Syndicat des chargées et chargés de cours et instructeurs de McGill (SCCIM). Négociant une première convention collective depuis deux ans, les chargées et chargés de cours de McGill sont toujours en attente d'un règlement. Nous souhaitons que 2014 soit l'année où l'employeur collaborera activement à mettre un terme à cette longue et difficile négociation.

Hélas, il n'y a pas qu'à McGill où le climat est difficile. Les deux ans et demi de négociation à l'Université Laval ont laissé un mauvais goût dans la bouche de plusieurs. Une conciliation a aussi été récemment demandée par le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Téluq. Toutefois, le processus à l'Université de Montréal semble assez positif. Les parties ont traité de la question de l'évaluation et elles s'attaquent maintenant à la formation à

Fneequeries

Bonne retraite !

Un grand merci à Daniel Mary, délégué à la coordination du regroupement cégep, qui a pris sa retraite à la mi-janvier. Merci pour ta disponibilité, en temps bien sûr, mais d'esprit aussi. C'est avec grand plaisir que nous avons toutes et tous travaillé avec toi. Soulignons ton perfectionnisme, ta persévérance dans les débats afin d'être certain d'avoir couvert tous les angles d'un problème, ta recherche de solution à la hauteur du regroupement cégep, ton respect pour tous les syndicats et pour le regroupement. Bonne retraite !

Bienvenue !

Nous souhaitons également la bienvenue à Nicole Lefebvre, qui prend le flambeau à la coordination de regroupement. Elle aura de beaux défis à relever, certainement.

Caroline Quesnel, vice-présidente du regroupement privé

Au cours de l'automne 2013, les projecteurs se sont tournés vers l'ordre d'enseignement secondaire, qui a fait l'objet de deux consultations importantes. La première, initiée par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), visait à faire le bilan de la réforme, quinze ans après les États généraux sur l'éducation. La seconde, lancée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), concernait la refonte des cours d'histoire au secondaire. La FNEEQ a donc soumis à ces deux instances des mémoires qui insistent, notamment, sur l'importance de mener une véritable consultation auprès des membres du corps enseignant et sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants de l'ordre secondaire.

D'autre part, on se réjouit de la participation importante des syndicats du privé aux diverses activités de la fédération, comme, par exemple, lors de la dernière réunion du regroupement où 20 syndicats étaient représentés. Les formations de l'automne « Nouveaux membres au comité exécutif » et « États financiers » ont connu beaucoup de succès et les nombreuses inscriptions à celles de l'hiver, « Négociation » et « Présidence d'assemblée », en montrent la pertinence pour le regroupement. Signalons aussi la participation des membres dans le cadre de la préparation du mémoire sur la refonte des cours d'histoire au secondaire : des profs d'histoire de 10 syndicats ont contribué à la rédaction du document, et ce, malgré un échéancier extrêmement serré imposé par le MELS.

Il faut signaler également que deux membres du regroupement privé bénéficieront d'une libération de tâche afin de réaliser des projets pour la fédération. Il s'agit de Katerine Deslauriers, du Collège Jean-de-Brébeuf, membre du comité précarité et vie syndicale de la FNEEQ, ainsi que de Nicole Marsolais, du Collège Esther-Blondin, membre du comité femmes de la fédération. Dans ce dernier cas, il n'est pas toujours facile de libérer les enseignants du secondaire, et la formule retenue, à savoir une journée toutes les deux semaines, pourrait bien montrer la voie à d'autres militants.

Finalement, un certain nombre des syndicats du regroupement privé vivent des difficultés importantes : le contexte démographique défavorable ainsi que la précarité de la situation financière de plusieurs collèges mettent en danger leur survie. C'est le cas de l'école *Queen of Angels Academy*, une école privée pour filles située à Dorval, où les employés ont été avisés le 23 janvier de sa fermeture à la fin de l'année scolaire.

La FNEEQ déplore le fait que le personnel enseignant et le personnel de soutien aient été mis devant le fait accompli alors que les représentants du syndicat sollicitaient pourtant depuis plusieurs mois une rencontre afin de faire le point sur la situation, qu'ils savaient précaire. La fédération mettra tout en œuvre pour appuyer le personnel en ces moments difficiles.

distance, un sujet complexe et délicat. À l'UQAT, les discussions se poursuivent selon le calendrier prévu, alors qu'à l'UQO on vient d'entamer le processus. Les chargées et chargés de cours de l'UQAM et de l'UQAR, en préparation du renouvèlement de leur convention collective, suivent attentivement l'ensemble de ces négociations.

Nous apprenions, le 2 décembre 2014, après 15 mois et plus de 60 heures de débats en chambre, la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Ça ne règle pas tout, rien pour certains, mais c'est un pas dans la bonne direction, un pas nécessaire pour la suite des chantiers ouverts au sortir du Sommet sur l'enseignement supérieur de l'an dernier. Avec le MESRST, nous avons maintenant un interlocuteur… ce que nous n'avions pas auparavant. Le ministre semble d'ailleurs à l'écoute. À preuve, le communiqué de presse émis par le ministère pour souligner la Journée nationale des chargées et chargés de cours, qui disait notamment que « *Les chargés de cours sont des acteurs essentiels du corps enseignant universitaire. Leur expertise et leur expérience diversifiée contribuent à une formation universitaire de qualité. Grâce à leur passion pour l'enseignement, ils transmettent des connaissances aux étudiants afin d'assurer une relève dans toutes les sphères d'activités*[1] ». C'est la première fois en 13 ans qu'un ministre souligne notre activité de visibilité du 22 novembre !

Les années 2012 et 2013 ont été importantes pour l'enseignement supérieur. N'ont-elles pas contribué à faire de l'université un sujet de conversation, un objet d'actualité ? Pour le regroupement université, 2014 sera l'année du *Forum des enseignants universitaires contractuels*[2], qui se tiendra du 20 au 22 novembre. Ce colloque sera l'occasion de parler de l'enseignement universitaire et de la contribution des personnes chargées de cours à la qualité de cette mission. Enfin, si nous tenons à dénoncer la précarisation des enseignants universitaires, nous tenons aussi à dire que les enseignants universitaires contractuels donnent la majorité des cours de 1er cycle au Québec, qu'ils sont de plus en plus présents aux cycles supérieurs ainsi qu'en recherche et création et que cette indéniable contribution à la création et à la transmission des savoirs mérite un espace de discussion digne de l'ampleur de notre rôle dans les universités québécoises.

À suivre !

1 http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Novembre2013/22/c4228.html

2 http://chargesdecours.com/forum/

Vers un Forum social des peuples

Un autre Canada est nécessaire !

La notoriété et la pertinence des forums sociaux mondiaux[1] ne sont plus à démontrer. Nous avons toutes et tous entendu parler de ces formidables lieux de discussion, de réseautage et d'organisation d'alternatives sociales et économiques. Eh bien, pour la première fois, un forum social aura lieu au Canada !

France Désaulniers
Conseillère aux communications

Du 21 au 24 août prochain, nous sommes conviés au tout premier forum social de l'histoire canadienne. Nous serons des milliers à Ottawa pour débattre des moyens pour résister aux politiques d'austérité mises de l'avant par le gouvernement conservateur de Stephen Harper et construire les alliances indispensables pour ce faire : groupes environnementalistes, associations de femmes, organisations démocratiques, communautés autochtones, associations étudiantes, organisations syndicales, associations culturelles... Bref, la société civile s'organise !

Une démarche participative

Le processus d'élaboration du forum social est ouvert. Sous le couvert de « commissions d'expansion », des réunions ont lieu dans plusieurs villes canadiennes. Que ce soit à Montréal, à Toronto, à Ottawa, à Vancouver, à Calgary, à Saint-Jean ou à Regina, tout se met en branle pour faire de ce premier forum social canadien un événement marquant.

Un forum social, c'est un espace permettant le débat et la discussion sur des problématiques, l'élaboration de pistes d'action et des propositions mises de l'avant par les personnes qui y participent. Le forum vise ainsi à favoriser l'éducation et le débat politique, la création de solidarités et la convergence entre les luttes. Animé par des valeurs de justice sociale, de démocratie participative, d'horizontalité et d'inclusion, le forum s'adresse aux « instances et mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme, et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain », comme le stipule la charte des principes du FSM.

Outre la tenue du forum, des assemblées de convergence permettront de rassembler les participantes et les participants en fonction de thématiques communes afin de réunir les idées, les analyses et les propositions et ainsi faire le pont entre les actions des divers participants.

Afin de faciliter l'expression de la base, l'un des principes inhérent aux forums sociaux est l'autoprogrammation des activités. Concrètement, cela signifie que les personnes facilitent et proposent la tenue d'activités, en suggérant des axes thématiques pour organiser la programmation, en prévoyant suffisamment de locaux, en produisant un programme pour l'événement, etc., mais que ce sont les participants eux-mêmes qui élaborent le contenu en proposant des ateliers dont ils prennent ensuite en charge l'animation.

La CSN et la FNEEQ

« Penser globalement, agir localement. » La fameuse maxime du mouvement altermondialiste a été évoquée une fois de plus avec justesse à Tunis, alors que Jacques Létourneau participait à un atelier sur le projet de réunir les mouvements sociaux québécois, autochtones et canadiens dans le cadre du Forum social des peuples (FSP) à la fin de l'été 2014. La CSN collabore à ce projet d'organisation du FSP depuis ses débuts, en 2011. La FNEEQ y est également étroitement associée. La nécessité de resserrer les liens avec les mouvements sociaux au Canada et les autochtones s'est rapidement imposée afin de lutter contre le conservatisme et les politiques néolibérales du gouvernement Harper.

C'est ainsi qu'une assemblée de fondation a eu lieu à Ottawa en janvier 2013 et qu'une deuxième assemblée pancanadienne s'est déroulée en juillet 2013 à Edmonton. Il est apparu de façon très claire que l'objectif principal de ce forum était de bâtir une vaste alliance stratégique contre les politiques néolibérales et néoconservatrices au Canada et que les grandes préoccupations étaient la justice sociale, le développement durable, la solidarité internationale et la démocratie participative.

Au Québec, le lancement officiel de la consultation en vue du Forum social a lieu en février et une tournée sera entreprise afin d'informer et de susciter la mobilisation la plus large possible. La FNEEQ sera de la partie.

Parce qu'un autre Canada est nécessaire !

1 Le premier Forum social mondial a eu lieu à Porto Alegre, au Brésil, en janvier 2001. Par la suite, plusieurs villes ont accueilli des forums sociaux mondiaux, le plus récent s'étant tenu à Tunis en mars 2013 avec une importante délégation de la FNEEQ. La tenue de forums nationaux et régionaux, que l'on pense au Forum social québécois, au Forum social européen, au Forum social africain, et l'organisation de forums thématiques, tels que le Forum social pour la démocratie, le Forum social pour l'éducation, pour la Palestine, etc. témoignent de la vitalité et du besoin de ce type d'initiative.

La FNEEQ dit « Non ! » aux systèmes de gestion en santé et sécurité au travail

Caroline Quesnel
Vice-présidente de la FNEEQ

En théorie, si un employeur fait savoir qu'il se soucie de la santé et de la sécurité dans son milieu de travail, il s'agit d'une excellente nouvelle. En pratique, lorsque cet intérêt est jumelé à l'acquisition de la certification Entreprise en santé, il s'agit à notre avis, au contraire, d'une bien mauvaise nouvelle pour les employés… Pourquoi ? Pour répondre à cette question, il nous faut comprendre ce que sont les « systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail » (SGSST).

Depuis quelques années au Québec, des gestionnaires s'intéressent aux SGSST, qui s'apparentent aux normes ISO. L'objectif des SGSST est de créer un environnement de travail sain et sûr grâce à des politiques et des mécanismes internes qui favorisent la prévention, le respect de la législation et l'amélioration de la performance. En 2004, des entrepreneurs et investisseurs, au rang desquels figurent la famille Chagnon et Power Corporation, ont décidé de former le Groupe de promotion pour la prévention en santé (aussi appelé GP²S) pour sensibiliser la communauté des affaires aux coûts de la santé sur les finances publiques et le développement économique de la province. Comment s'explique ce soudain intérêt des gestionnaires pour la santé et la sécurité au travail ? Le site Internet du Groupe nous permet de le comprendre :

Investir dans des programmes de santé, basés sur l'amélioration des saines habitudes de vie et de l'environnement de travail, peut s'avérer très rentable pour une organisation. Les chiffres provenant d'entreprises canadiennes nous démontrent que chaque dollar investi dans un programme bien structuré et basé sur les meilleures pratiques dans le domaine peut générer jusqu'à 5 $ en gains de productivité au cours des cinq premières années suivant son implantation. Sommairement, le retour sur investissement est beaucoup plus élevé si l'on considère les coûts ainsi épargnés au système de santé[1].

On en déduit que, dans ce contexte, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail est strictement une affaire de productivité, de performance et de profits. Deux ans plus tard, en 2006, le GP²S a collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour créer le Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie[2] dont le but est « d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en mettant à leur disposition des environnements qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, notamment un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation[3] ». L'initiative du GP2S aboutit en 2008 alors que le Bureau de normalisation du Québec, un organisme paragouvernemental, crée la norme Entreprise en santé.

À ce jour, 48 entreprises provenant du milieu privé, des municipalités et de la santé et des services sociaux ont obtenu la certification Entreprise en santé, qui touche quatre sphères d'activités : les habitudes de vie du personnel, l'équilibre travail/vie personnelle, l'environnement de travail, les pratiques de gestion.

La FNEEQ considère que cette norme est une « mauvaise nouvelle » dans le milieu de travail. En premier lieu, cette norme ne comporte aucune obligation d'implication syndicale : l'employeur peut former à sa guise un comité de « santé et bien-être » qui contourne les structures paritaires prévues dans la convention collective. En second lieu, les priorités au chapitre de la santé et de la sécurité au travail sont imposées de l'extérieur et ne tiennent pas compte nécessairement de la réalité et des problèmes du milieu. Enfin, la sphère « habitudes de vie du personnel » d'Entreprise en santé pose un risque élevé de responsabilisation individuelle sur le plan de la santé. Par exemple, que se passera-t-il si un employé fumeur refuse de bénéficier du programme d'aide anti-tabac sachant qu'il « coûte plus de 3000 $ de plus par année à une entreprise qu'un employé non-fumeur[4] » ? Par conséquent, le Bureau fédéral de la FNEEQ a adopté en avril 2013 une résolution visant à s'opposer à l'implantation de cette norme dans nos établissements d'enseignement et à renforcer les comités paritaires en santé et sécurité au travail à l'intérieur des trois regroupements. Par ailleurs, le comité santé et sécurité au travail de la FNEEQ a reçu le mandat de dresser le portrait des comités paritaires dans nos syndicats. Il est impératif que ces questions demeurent un enjeu syndical qui réponde aux besoins des membres et non à ceux du conseil d'administration d'une certification extérieure conçue pour bien paraître sur un site Internet.

1 http://www.gp2s.net/fr/norme/pourquoi-norme-promotion-sante-mieux-etre
2 Sept ministères et trois organismes gouvernementaux ont adhéré à ce plan d'action que l'on peut consulter à l'adresse Internet suivante : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/92885999c9ad58748525720d00653c6b?OpenDocument
3 http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/extranet/pag/index.php?le-pag
4 http://www.gp2s.net/fr/norme/pourquoi-norme-promotion-sante-mieux-etre

Des rabais exclusifs :

c'est réglé.

10 % **DE RABAIS EXCLUSIF**
sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs

Jusqu'à **360 $** **DE RÉDUCTION**
en regroupant vos nouvelles assurances auto, habitation et véhicules de loisirs chez nous[1]

Obtenez une soumission
1 866 551-2643
lacapitale.com/fneeq

fneeq CSN

La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. [1] Réduction offerte sur nouvelles polices 2 ans. Remboursement par chèque ou dépôt bancaire.